

**COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT QUATRE-VINGTIÈME
SÉANCE PLÉNIÈRE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 2 août 2001, à 10 h 15

Président: M. Carlos Amat Forés (Cuba)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 880^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme vous l'avez constaté, il y a aujourd'hui dans la salle une équipe de télévision japonaise, venue filmer des parties de la séance plénière. Cette équipe fait un reportage sur les travaux de divers organismes s'occupant du désarmement, pour un programme de télévision sur les questions de désarmement et de non-prolifération, qui est réalisé sous les auspices du Ministère japonais des affaires étrangères.

Est inscrit sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le représentant de l'Ukraine, M. Mykhailo Skuratovskyi. Je crois qu'il serait utile, avant de lui donner la parole, de vous faire rapport, si vous le voulez bien, sur les consultations que j'ai tenues pendant l'intersession en ma qualité de Président.

Comme vous le savez, il reste à la délégation cubaine à peine trois semaines avant la fin de son mandat, aussi doit-elle rester tout à fait réaliste et objective quant aux objectifs qu'elle pourra réaliser avant le terme de cette période. Nous avons entamé des consultations pendant l'intersession et nous avons l'intention d'entrer en rapport avec autant de délégations que possible dans les semaines à venir.

Les observations que je vais faire ont donc un caractère tout à fait préliminaire. Lorsque nous aurons avancé dans nos consultations, nous pourrions brosser un tableau plus complet des principales positions tenues par les divers membres de la Conférence.

Je puis dire qu'à ce jour nous avons reçu des expressions d'appui de toutes les délégations que nous avons contactées dans le cadre des discussions tenues.

Dans leur grande majorité, les délégations ont indiqué qu'à leur sens il serait très difficile d'avancer dans les questions de fond au cours des dernières semaines de la session de la Conférence.

Les délégations ont néanmoins la volonté unanime de maintenir la Conférence du désarmement et en particulier d'en préserver l'autorité, ainsi que de faire en sorte que celle-ci reste l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Dans l'ensemble, les délégations pensent que nous devrions poursuivre nos efforts et ne pas nous laisser aller au découragement, aussi complexes que soient les circonstances.

Nous avons constaté qu'il existe de grandes attentes eu égard aux incidences que la dynamique actuelle des événements internationaux pourrait avoir sur les travaux de la Conférence. Les délégations accordent une attention particulière aux faits nouveaux apparus lors des pourparlers tenus ces derniers jours à l'échelon le plus élevé entre les grandes puissances.

Les contacts que nous avons eus dans le cadre de nos consultations ainsi que les informations qui en sont issues montrent que les délégations continuent à appuyer largement ce qu'il est convenu d'appeler la proposition Amorim comme point de départ de la poursuite des consultations sur le programme de travail. Les avis sont, *grosso modo*, de deux sortes en ce qui concerne les modalités particulières à mettre en œuvre pour aller de l'avant à cet égard.

Un groupe de pays, en effet, est d'avis que la seule solution viable à adopter pour parvenir à un accord sur un programme de travail de la Conférence passe par l'élaboration d'une formule d'ensemble qui tiendrait compte des rapports établis dans la pratique entre diverses questions de fond. À la différence de ce groupe, plusieurs délégations estiment qu'il n'est pas réellement possible de parvenir à une solution d'ensemble et pencheraient donc plutôt pour une formule consistant à aborder séparément certaines des questions de fond visées par la proposition Amorim et à entamer des négociations concernant celles d'entre elles sur lesquelles il serait possible d'avancer ainsi. De plus, nous avons constaté que la plupart des délégations sont favorables aux travaux des trois coordonnateurs spéciaux désignés sous la présidence de l'Ambassadeur Camilo Reyes et sont disposées à contribuer à ces travaux.

Je saisis cette occasion pour demander aux délégations de bien vouloir répondre aux questionnaires établis par les coordonnateurs spéciaux et prendre une part aussi active que possible aux consultations tenues à ce propos afin que nous puissions jeter les bases requises pour aller de l'avant dans les questions considérées.

Les délégations considèrent que les travaux menés par les trois coordonnateurs sont très utiles, tout en ayant clairement conscience de la nécessité de progresser dans les questions de fond qui nous intéressent tous et qui, en définitive, constituent la raison d'être de cette instance.

Lors des consultations que j'ai tenues mardi dernier, les coordonnateurs des groupes régionaux ont réaffirmé en substance les positions de leurs groupes, qui sont déjà connues de tous. Nous en avons pris bonne note et nous les garderons à l'esprit dans les semaines qui viennent.

Pour conclure ce bref exposé sur ce que j'ai fait à ce jour en ma qualité de Président de la Conférence, je dirai, encore une fois, que nous serions disposés à connaître toutes suggestions ou idées que les membres de la Conférence pourraient avancer quant à la manière la plus indiquée de mener nos travaux au cours des quelques semaines à venir. Nous pensons qu'il est très important de maintenir le dialogue entre nous tous dans un esprit de transparence et de franchise.

Sur ce, j'ai l'honneur de donner la parole au représentant de l'Ukraine, M. Mykhailo Skuratovskyi.

M. SKURATOVSKYI (Ukraine) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous assurer du plein appui et de toute la coopération de la délégation ukrainienne.

La délégation ukrainienne a aussi le plaisir de saisir cette occasion pour exprimer à ceux qui vous ont précédé à ce poste sa gratitude pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés dans l'espoir de faire avancer les travaux de la Conférence. De même, je tiens à remercier le Secrétaire général de la Conférence, M. Petrovsky, son adjoint, M. Roman-Morey, et le personnel du secrétariat pour l'appui précieux qu'ils apportent à nos travaux.

Monsieur le Président, vous avez hérité de vos prédécesseurs le projet de décision concernant le programme de travail qui a été publié sous la cote CD/1624 et que notre délégation a appuyé non seulement comme point de départ de nouvelles consultations, plus intenses, mais aussi comme base d'un consensus éventuel. L'Ukraine attache de l'importance à plusieurs éléments de ce projet d'ensemble. Par cette position, notre pays reconnaît le rôle joué par la Conférence dans la négociation de plusieurs accords multilatéraux importants qui ont concouru à la non-prolifération des armes de destruction massive; il exprime aussi par là sa ferme conviction que la Conférence peut continuer à contribuer effectivement au renforcement de la paix et de la stabilité internationales.

Étant donné l'état actuel du régime de non-prolifération nucléaire, il serait difficile d'accorder trop de valeur au fait que l'Ukraine a renoncé de son plein gré à l'arme nucléaire et adhéré en 1994 au TNP en qualité d'État non doté d'armes nucléaires.

Par leur grand poids moral et le courage politique qu'elles supposent, ces décisions sans précédent, de même que les mesures analogues prises par d'autres États nouvellement indépendants qui sont issus de l'URSS ainsi que la renonciation par d'autres pays encore à leurs programmes d'armement militaire, pourraient servir d'exemple.

L'Ukraine, qui est devenue partie au Traité START I en tant qu'État successeur, aux côtés d'autres pays de l'URSS, a opéré une réduction importante des armements stratégiques offensifs qui étaient déployés sur son territoire et qui, par leur nombre, faisaient de l'Ukraine la troisième puissance nucléaire du monde. À présent, l'Ukraine s'est engagée dans la troisième et dernière phase de réduction des armes stratégiques, qui devrait être achevée au plus tard en décembre de cette année. Nous sommes convaincus que les États parties devraient poursuivre le Processus START et prendre de nouvelles mesures décisives pour le renforcer encore.

L'Ukraine a conscience du rôle important que le Traité ABM a joué pendant les dernières décennies dans le système d'instruments juridiques internationaux relatifs au désarmement et à la limitation des armements. Il convient de rappeler que le Parlement de l'Ukraine a ratifié en janvier dernier le mémorandum d'accord concernant le Traité ABM, mesure qui se situe dans le droit fil de la politique du pays, lequel entend participer sur un pied d'égalité aux traités qui assurent la stabilité stratégique mondiale. Nous comptons que le réexamen, par les États-Unis, de leur stratégie nationale en matière de sécurité n'ouvrira pas la voie à une dégradation de la stabilité stratégique à l'échelle mondiale et à une reprise de la course aux armements. L'Ukraine comprend qu'il faut adapter le Traité ABM hors de toute situation de conflit, compte dûment tenu des problèmes provoqués par la prolifération des missiles et des technologies y relatives, ainsi que des armes de destruction massive.

L'Ukraine réaffirme son attachement au TNP. Notre pays, ayant apporté un concours actif au succès, en 2000, de la sixième Conférence d'examen du TNP, qui était la première à être tenue après l'adoption de la décision de prolonger indéfiniment ce traité, en a salué les résultats non négligeables. Nous attachons une importance particulière à l'adoption, par la Conférence d'examen, d'un plan d'action énumérant des mesures concrètes pour aller systématiquement et progressivement de l'avant dans la mise en œuvre de l'article VI du Traité, mesures parmi lesquelles figurent certaines qui intéressent directement la Conférence du désarmement.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est considéré à juste titre comme étant un élément clef de l'architecture de la stabilité stratégique et une contribution complémentaire majeure à la non-prolifération.

Nous partageons entièrement l'opinion suivant laquelle la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais reste une preuve de l'intérêt que continue de revêtir la Conférence en sa qualité d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. La fonction première du Traité est importante en soi, puisque celui-ci est censé freiner considérablement ou faire cesser le perfectionnement des armes nucléaires des États qui en sont dotés et empêcher l'apparition de nouvelles puissances nucléaires.

En novembre dernier, le Parlement de l'Ukraine a adopté des lois portant ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de l'accord passé entre le Gouvernement ukrainien et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité concernant les installations de surveillance internationale de l'exécution du Traité.

Nous avons l'espoir que tous les États dotés d'armes nucléaires feront le nécessaire pour ratifier le Traité d'interdiction complète des essais, qui revêt une importance cruciale eu égard à l'obligation qu'ils ont contractée en vertu de l'article VI du TNP. Cela inciterait dans une large mesure d'autres États dont dépend l'entrée en vigueur du Traité à ratifier à leur tour cet instrument.

À l'évidence, la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles est aussi une tâche à entreprendre à titre prioritaire pour faire avancer la cause de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. À notre sens, un tel traité aurait de précieux effets bénéfiques sur la sécurité des États, qu'ils soient dotés d'armes nucléaires ou non. C'est un constat décourageant, en particulier pour la délégation ukrainienne, qui présidait la Conférence en 1998 lorsque cette dernière a établi un comité spécial chargé de négocier un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, que de noter que les négociations envisagées n'ont pas avancé.

Cette impasse-là dans laquelle se trouvent nos travaux tient peut-être à l'absence de la confiance nécessaire entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus. La délégation ukrainienne reste attachée à l'idée de négocier un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et elle est prête à participer à de telles négociations.

Nous reconnaissons aussi bien que d'autres éléments du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence doivent retenir notre attention. Indéniablement, la Conférence a un rôle à jouer dans la promotion du désarmement nucléaire, rôle qui doit être constructif et bénéfique à tous les membres de la communauté internationale.

Pour travailler avec efficacité, la Conférence est libre d'établir des organes subsidiaires par une décision prise conformément à son règlement intérieur. Nous comprenons tous que la distinction entre les différents types d'organes subsidiaires n'est pas toujours bien nette et que cette imprécision nous laisse une large marge de manœuvre dès lors que nous voulons tenir compte de l'importance politique donnée à une question devant faire l'objet de négociations et bien montrer que les délégations sont d'accord pour engager des négociations sur certains points

ou qu'elles jugent nécessaire de procéder à des travaux préparatoires avant d'ouvrir des négociations sur d'autres points.

Nous regrettons que, pendant ces dernières années, la Conférence n'ait pas saisi l'occasion d'établir des organes subsidiaires tels que des groupes de travail, des groupes techniques ou des groupes d'experts gouvernementaux qui, dans le passé, se sont révélés être tout à fait aptes à réaliser des travaux préalables sur des questions techniquement complexes et politiquement controversées.

Monsieur le Président, nous avons salué les efforts faits par votre prédécesseur, qui ont abouti à la désignation de trois coordonnateurs spéciaux. Toutefois, nous acceptons à contrecœur la pratique qui consiste à désigner des coordonnateurs spéciaux sur décision de la Conférence et à négocier leur mandat. Le règlement intérieur de la Conférence ne fait pas état de coordonnateurs spéciaux, qui ne devraient pas être considérés comme étant autant de mécanismes subsidiaires très discrets. Les fonctions des coordonnateurs sont énoncées dans le document CD/1036. Le Président de la Conférence est habilité à désigner des coordonnateurs spéciaux, mais il devrait auparavant s'assurer que les délégations en appuient consensuellement l'idée. Dans ce cas particulier, le consensus signifie que toutes les délégations sont d'accord pour penser qu'une question donnée intéresse effectivement l'ordre du jour de la Conférence et peut de ce fait être examinée par l'instance. Un coordonnateur spécial doit avoir pour tâche de solliciter les vues des délégations et d'élaborer pour l'organe subsidiaire envisagé un mandat que tous puissent accepter. Les coordonnateurs spéciaux chargés de questions précises devraient être désignés suivant cette procédure.

Pour donner plus de poids aux décisions que prend la Conférence concernant l'établissement d'organes subsidiaires et le mandat de ces organes - décisions dont l'élaboration prend beaucoup de temps, en règle générale -, nous proposons d'y faire figurer une disposition prévoyant que l'organe subsidiaire envisagé poursuivra ses travaux jusqu'à ce qu'il se soit acquitté de son mandat ou, à tout le moins, tant qu'aucune délégation n'aura cessé d'appuyer la décision considérée.

À notre avis, il importe au plus haut point que la Conférence laisse là la pratique qui consiste à rouvrir chaque année les mêmes discussions de procédure et qui nous distrait de la réalisation d'un accord sur la manière d'aborder les questions de fond. Le travail des délégations doit cesser d'être occulté par les consultations que mène le Président. D'autres possibilités et formules devraient être étudiées pour la tenue de débats de fond, notamment celles qu'a suggérées le Ministre ukrainien des affaires étrangères lorsqu'il s'est adressé à la Conférence le 9 mars 2000. Pour notre part, nous serions tout à fait prêts à examiner les diverses idées qu'avanceraient nos collègues dans le but de rendre la Conférence plus opérationnelle et efficace. Nous sommes persuadés que l'étude conjointe de telles idées, eu égard aux intérêts particuliers des différents participants, offrira le moyen de faire évoluer la situation et de la redresser.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de l'Ukraine pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. MAIOLINI (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis votre accession à la présidence, permettez-moi de commencer par vous féliciter et vous assurer de l'entière coopération de la délégation italienne à l'accomplissement de vos hautes tâches. J'ai pris note avec satisfaction du fait que vous menez des consultations intenses en vue de parvenir à une formule consensuelle concernant les trois questions au sujet desquelles la Conférence n'est toujours pas parvenue à un accord et qui doivent encore et toujours retenir toute son attention.

Qu'il me soit aussi permis de louer le travail fait à ce jour par les trois coordonnateurs spéciaux en ce qui concerne la réforme de la Conférence. Ils ont tous adressé aux délégations à la Conférence des lettres dans lesquelles ils analysaient les problèmes et les possibilités concernant les questions dont ils étaient chargés, apportaient une information à ce sujet et parfois se livraient à une évaluation de la situation. Deux d'entre eux ont demandé aux délégations de leur communiquer un texte. L'Italie a répondu promptement à ces demandes, en ébauchant certaines idées.

En bref, s'agissant de l'ordre du jour, la délégation italienne a donné son avis sur les points suivants: le respect du «décatalogue», l'adoption du principe suivant lequel seraient automatiquement éliminés de l'ordre du jour les points au titre desquels il n'a pas été proposé de constituer des organes subsidiaires ou de désigner des coordonnateurs spéciaux depuis plusieurs années (ce serait notamment le cas du point 2 de l'actuel ordre du jour - «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées», et du point 5 - «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques»), l'inscription automatique à l'ordre du jour de toute question renvoyée à la Conférence par une résolution consensuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies, et l'actualisation de l'ordre du jour par l'inscription de questions d'actualité (cela pourrait s'appliquer, moyennant consensus, à la prolifération des missiles et au désarmement régional, par exemple).

La délégation italienne s'est dite favorable à l'idée d'élargir la composition de la Conférence. L'Italie non seulement appuie l'admission éventuelle des quatre pays restants de l'Union européenne, mais encore n'est pas contre le principe de l'universalisation de la Conférence. Pour nous, il n'y a pas contradiction entre démocratie et efficacité. En tout état de cause, le statu quo ne pourra pas être maintenu alors que 22 pays ont demandé à devenir membres de la Conférence. Si seul un élargissement restreint de la composition de l'instance pouvait faire l'objet d'un consensus, nous appuierions, à titre de critère d'admission, l'idée que les candidatures devraient être examinées dans un ordre de priorité établi en fonction de la date de la demande d'admission et selon l'intérêt témoigné par les candidats ayant participé en qualité d'observateurs aux travaux de la Conférence.

En ce qui concerne l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, le coordonnateur spécial chargé de la question nous invite aujourd'hui à participer aux prochaines consultations informelles. C'est là une invitation que nous acceptons volontiers.

La réforme de la Conférence est à présent le seul point de l'ordre du jour dont les délégations s'occupent activement, aussi avons-nous décidé qu'il nous incombe de faire aboutir cette réforme et de nous employer à cela. Nous ne devons donc rien négliger pour tenir des débats dans un esprit ouvert et faire preuve de souplesse, de bonne volonté et de détermination

politique afin d'avancer dans les trois questions interdépendantes qui entrent dans cette réforme, le but étant de faciliter nos travaux à la Conférence.

Nous savons que, s'ils ont la volonté politique requise, les États membres parviendront à des compromis, même en l'absence d'une réforme de la Conférence, et, aussi bien, qu'à défaut de cette volonté politique aucune réforme de l'instance ne pourra être assez efficace. Or la situation est loin d'être aussi extrême. Nous nous trouvons dans une espèce de zone grise où nos travaux bénéficieraient d'une simplification des procédures, d'une plus large participation de la communauté internationale et d'une actualisation automatique de l'ordre du jour.

Les procédures trop lourdes et trop longues que nous impose le règlement intérieur nous desservent. Qu'il me soit permis, pour cette raison, d'encourager tous mes collègues à engager pleinement leurs délégations dans les discussions qui vont suivre.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant de l'Italie pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a eues à mon égard. J'ai la certitude que son intervention a été suivie avec un vif intérêt, car nous devons précisément examiner dans l'immédiat les questions qu'il a évoquées.

La liste des orateurs est épuisée. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade?

Cela ne semble pas être le cas. Avant toute autre chose, je voudrais saisir cette occasion pour accueillir cordialement, au nom de toutes les délégations ici présentes, le représentant du Bangladesh, l'Ambassadeur Ali, qui participe pour la première fois aux travaux pléniers de la Conférence. Qu'il soit assuré que nous lui apporterons notre pleine coopération et tout notre appui et que nous nous réjouissons à la perspective d'entendre les déclarations importantes que son pays a l'habitude de faire ici. L'Ambassadeur Ali est le bienvenu parmi nous.

Je donne la parole au représentant du Bangladesh.

M. ALI (Bangladesh) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je vous remercie de votre chaleureux accueil à la présente séance. Je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence. C'est un privilège pour moi que d'assister à une séance de la Conférence du désarmement, qui poursuit une tâche et des idéaux nobles. C'est aussi pour moi un honneur que de représenter mon Gouvernement à cette importante instance de négociation. Pour le Bangladesh, les questions de désarmement revêtent une importance vitale. Notre toute première priorité est d'assurer le développement économique du pays. Le Gouvernement et le peuple bangladais souhaitent que toutes les ressources disponibles, humaines et matérielles, servent à la satisfaction des besoins du pays sur le plan du développement social et économique. Le désarmement joue un rôle d'importance vitale dans ce processus car, grâce au désarmement, des ressources peuvent être dégagées pour faire avancer la cause du bien-être de l'humanité.

Je me réjouis à la perspective de collaborer étroitement avec tous mes collègues en cette salle des Conseils. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour concourir à la réalisation des buts et objectifs de cet auguste organe, tant que j'y représenterai le Bangladesh. Je veux aussi vous assurer, Monsieur le Président, de l'entière coopération de ma délégation aux efforts que vous déploierez pour faire avancer la question de l'ordre du jour de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie le représentant du Bangladesh pour son intervention et les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Vous vous souviendrez que, à la 871^e séance plénière, le 22 mars 2001, le Président de la Conférence nous a informés qu'il avait reçu une note verbale dans laquelle la Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée indiquait qu'elle avait décidé de ne pas accepter la présidence de la Conférence du désarmement pour la période allant du 20 août au 31 décembre 2001. En conséquence, le Président a demandé au secrétariat de se mettre en rapport avec la mission du pays dont le nom suit sur la liste des États membres de la Conférence, à savoir la République démocratique du Congo, afin de déterminer si celle-ci serait prête à assurer la présidence pendant la période considérée. Le secrétariat nous a informés mardi dernier qu'il avait reçu une lettre dans laquelle le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République démocratique du Congo indiquait que sa délégation ne serait pas en mesure d'accepter la présidence de la Conférence.

Dans ces circonstances, conformément au règlement intérieur et suivant la pratique établie, la présidence de la Conférence du désarmement sera assurée pendant la période allant du 20 août au 31 décembre 2001 par le pays dont le nom suit sur la liste de États membres de la Conférence, à savoir l'Équateur.

J'invite maintenant la Conférence à se prononcer sur la demande émanant de l'Arabie saoudite à l'effet de participer aux travaux de l'instance à la présente session en qualité d'observateur, sans en débattre au préalable en réunion informelle. Les délégations ont reçu copie de cette demande, qui fait l'objet du document CD/WP.519.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter l'Arabie saoudite à participer en qualité d'observateur à ses travaux, conformément à son règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Quelque délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Cela ne semble pas être le cas.

Avant de lever la séance, je vous rappelle que, comme je vous l'ai annoncé lors des consultations que j'ai tenues mardi dernier, l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Kariyawasam, convoquera immédiatement après la présente séance plénière, en sa qualité de coordonnateur spécial, des consultations informelles ouvertes à la participation de tous sur la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence du désarmement.

Ainsi s'achèvent nos travaux pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 9 août 2001, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 50.
